

COMMUNE DE LUCERAM/PEIRA-CAVA



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

ET BUDGET PRIMITIF 2021



SOMMAIRE

- I. Le cadre général du budget

- II. La section de fonctionnement
 - A) Généralités
 - B) Les dépenses de fonctionnement
 - C) Les recettes de fonctionnement
 - D) L'autofinancement

- III. La section d'investissement
 - A) Généralités
 - B) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

- IV. L'état de la dette

I. Le cadre général du budget

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations du Compte administratif 2020 et du budget primitif 2021 de la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace les informations financières de l'exercice 2020.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 voté par le Conseil municipal peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'investir de manière responsable pour contribuer à la préservation et à l'optimisation de notre patrimoine communal.

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent le budget de notre collectivité.

II. La section de fonctionnement

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, soit en opérations réelles ou en opérations d'ordre :

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

B) Les dépenses de fonctionnement

En dépenses, cette section représente la gestion des affaires courantes, les dépenses sont réparties dans différents chapitres.

Les dépenses de la section réalisées en 2020 et projetées en 2021

	Compte Administratif 2020	Budget Prévisionnel * 2021
<u>OPERATIONS REELLES</u>		
- Chapitre 011 : les charges à caractère général (entretien et consommation des bâtiments, des voiries, l'éclairage public ; achats de matières premières et de fournitures ; prestations de services effectuées)	319 188.46 €	438 250.00 €
- Chapitre 012 : les charges de personnel	640 968.90 €	648 300.00 €
- Chapitre 014 : Atténuation de produits	3 350.00 €	4 000.00 €
- Chapitre 65 : les charges de gestion courante (indemnités élus, versement des subventions, cotisations obligatoires)	129 050.83 €	148 312.00 €
- Chapitre 66 : les charges financières (intérêts des emprunts)	32 206.95 €	29 000.00 €
- Chapitre 67 : les charges exceptionnelles	531.28 €	15 500.00 €
-Chapitre 022 : dépenses imprévues		80 000.00 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</u>	1 125 296.42 €	1 363 362.00 €
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
-Chapitre 042 et 043 :	63 130.84 €	722 263.55 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</u>	63 130.84 €	722 263.55 €
TOTAL GENERAL	1 188 427.26 €	2 085 625.55 €

Les Dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 1 188 427.26 €

En 2020 : (Tempête ALEX) la commune a alloué une dotation de solidarité d'un montant de 12 000 € pour les communes sinistrées de la vallée de la Roya (répartie équitablement entre les communes de Tende, Saorge et Fontan).

COVID 19 : la commune a acheté 10 600 masques pour un montant total de 12 131.95 €.

Les Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 2 085 625.55 €

*** si les comptes présentés doivent être « sincères et véritables », nous avons l'habitude d'être prudents, en sous-estimant légèrement les recettes et en surestimant raisonnablement les dépenses pour éviter les mauvaises surprises. En particulier, nous n'avons pas encore cerné de façon précise, les coûts engendrés pour la gestion du « 3 en 1 ».**

NOTA : Depuis 2018, nous inscrivons la somme de 80 000 € en dépenses imprévues.

C) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires : cantine, garderie, activités périscolaires), aux dotations, aux locations, aux impôts locaux ...).

Les impôts et taxes

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 du département (10.62 %) est transféré aux communes soit :

- 22.61 % pour la taxe foncière (bâti) : (taux communal de 2020 : 11.99 % + le taux départemental de 2020 : 10.62 %).
- 35.73 % pour la taxe foncière (non bâti).

Le produit de la fiscalité locale en 2020 s'élève à 405 673 €

Le produit attendu en 2021 est estimé à 404 691 €

Les recettes de la section réalisées en 2020 et projetées en 2021

	Compte Administratif 2020	Budget Prévisionnel 2021
OPERATIONS REELLES		
Chapitre 013 : atténuations de charges	8 677.15 €	13 000.00 €
Chapitre 70 : produits des services	247 849.37 €	237 550.00 €
Chapitre 73 : impôts et taxes	576 503.98 €	541 842.80 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	539 959.62 €	564 345.00 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	15 275.53 €	35 012.00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	82 373.61 €	516 000.00 € *
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 470 639.26 €	1 907 749.80 €
OPERATIONS D'ORDRE		
Chapitre 042 et 043	0 €	0 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	1 470 639.26 €	1 907 749.80 €
Résultat reporté	245 663.75 €	177 875.75 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	1 716 303.01 €	2 085 625.55 €

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 1 716 303.01 €

En 2020 :

Subvention pour l'achat des masques pour un montant de 6097 €

Exonération des redevances du domaine public et des locations communales pour les commerces et les entreprises.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 2 085 625.55 €

En 2021 :

- * don exceptionnel
- Location des parkings du 3 en 1
- Location des 2 appartements de la rue du Docteur Moriez

D) L'autofinancement

Au final, l'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement ou l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'épargne brute atteint 527 875.75 € fin 2020 et sera répartie au BP 2021 soit :

177 875.75 € en section de fonctionnement et 350 000 € en section d'investissement.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette (115 435 € prévus au BP 2021), s'établit ainsi à 412 440.75 €.

III. La section d'investissement

A) Généralité

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. En dépenses, elle concerne des actions à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité, en faisant varier sa valeur ou sa consistance :

- travaux dans les bâtiments communaux et sur la voirie, acquisition de mobilier et de matériel, acquisitions foncières

En recettes, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, ainsi que le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) perçu en fonction également des investissements réalisés.

B) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

	Compte Administratif 2020	Budget Prévisionnel 2021
Dépenses		
Capital emprunt	112 536.25 €	115 435.00 €
Etudes	600.00 €	0 €
Travaux d'investissements	261 313.65 €	2 398 406.19 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	374 449.90 €	2 513 841.19 €
OPERATIONS D'ORDRE		
Chapitre 040 et 041	707 952.53 €	1 392 309.49 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	707 952.53 €	1 392 309.49 €
RESTES A REALISER A REPORTER	387 963.70 €	387 963.70 €
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	1 470 366.13 €	4 294 114.38_€

	Compte Administratif 2020	Budget Prévisionnel 2021
Recettes		
Excédents de fonctionnement reporté	350 000.00 €	350 000.00 €
FCTVA	83 227.00 €	155 000.00 €
Taxe d'aménagement	2 418.21 €	2 000 €
Subventions	253 990.71 €	255 701.08 €
Dépôts et cautionnements reçus		1 500.00 €
Produits des cessions d'immobilisations		200 000.00 € *
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	689 635.92 €	964 201.08 €
OPERATIONS D'ORDRE		
Chapitre 040 et 041	771 083.37 €	2 114 573.04 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	771 083.37 €	2 114 573.04 €
RESTES A REALISER A REPORTER	241 156.63 €	241 156.63 €
TOTAL GENERAL	1 701 875.92 €	3 319 930.75 €
Résultat reporté	595 866.77 €	974 183.63 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	2 297 742.69 €	4 294 114.38 €

* cette somme concerne la vente de l'appartement sur Nice que la commune a reçu par donation

Les Dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 2 297 742.69 €

Les Dépenses prévisionnelles d'investissement 2021 s'élèvent à 4 294 114.38 €

Les principales réalisations de 2020 :

- **Rénovation des logements rue Moriez**
- **Fin des travaux du complexe 3 en 1**
- **Vidéo surveillance**
- **Escalier école**
- **Travaux de voirie**
- **Travaux sylvicoles et patrimoniaux**

Les principaux projets de l'année 2021 :

- **Aménagement intérieur du complexe 3 en 1**
- **Diagnostic patrimoine**
- **Réfection toiture école**
- **Aménagement morga**
- **Travaux de voirie**
- **Travaux de rénovation du gîte du Baous**
- **Construction de caveaux et jardin souvenir**
- **Acquisition des murs de l'ancien commerce les « Marmottes » sur PEIRA-CAVA, en vue de la création d'un commerce multiservices-point poste**
- **Réhabilitation de l'immeuble les « Capucines » en vue de la création d'appartements locatifs**
- **Réhabilitation de la propriété « camargua » afin d'accueillir un nouvel agriculteur**
- **Label école numérique**

IV. L'état de la dette

EVOLUTION DE LA DETTE

(capital restant dû au 01/01 (en K€))

	2021	2022	2023	2024	2025
Investissement 2015	227.4	213.8	199.8	185.6	170.9
Casernes	77.1	65.1	52.7	40.0	27.0
Investissements divers	16.9	-	-	-	-
Hangar	288.4	264.6	240.1	214.9	188.9
COMMUNE DIRECT	609.8	543.5	492.6	440.5	386.8
Groupe scolaire	166.9	158.1	149.1	140.0	130.1
Bassin	3.9	2.6	1.4	-	-
Groupe scolaire	17.1				
3 en 1	437.0	415.1	392.8	370.1	346.9
SILCEN	624.9	575.8	543.3	520.1	477.0
SDEG (estimation*)	128.4	113.8	100	87	172
TOTAL	1363.1	1233.1	1135.9	1047.6	1035.8

*Estimation car l'annuité apparait comptablement en fonctionnement (art 6458)

NOTA :

- Niveau d'endettement au 01.01.2021 : $1363.1 / 1470.6^* = 0.93$ (niveau d'alerte > ou = à 2)
- Capacité de désendettement au 01.01.2021 : $1363.1 / 282^{**} = 4.83$ soit environ 4 ans et 10 mois (niveau d'alerte > 10, 12 ans).

* recette de fonctionnement de l'exercice

**résultat brut de l'exercice